



# Procès-Verbal du Conseil Municipal

Mardi 2 mai 2023

---



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE NANS LES PINS  
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS  
TEL : 04.94.37.21.41  
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 MAI 2023

Nombre de membres afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part : 22 + 3 Pouvoirs

Date de convocation : 26/04/2023

Date d'affichage : 26/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le deuxième jour du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique extraordinaire au nombre prescrit par la loi au Complexe Sportif Fabien Lamirault, sous la présidence de monsieur Ollivier ARTUPHEL, Maire.

Etaient présents : Ollivier ARTUPHEL, Michel FINK, Frédéric SIMONIAN, Josiane FALCONE, Lysiane LEROI, Aurore PADOVANI, Sophie MULLER, Lydie BERTIN PATOUX, Monique CHAMLA, Jocelyne D'ANTONI, Pascal GORNIKOWSKI, Loïc LAPIERRE, Marie-Catherine FABRE, Gilles HANRIOT, Jean-Paul HOLLE, Alice DE ANTONIO, Yoan FALCONETTI, Franck BARBET, Karine MEDA, Christine GASTEL, Valérie FERNANDEZ, Céline HENRY, Julien DOMPEYRE.

Pouvoirs : Jean-Claude HOOG (ayant donné pouvoir à Aurore PADOVANI), Jocelyne d'ANTONI (ayant donné pouvoir à Sophie MULLER), Bruno DERBAY (ayant donné pouvoir à Jean-Paul HOLLE).

Absent : Cédric BOTTERO, Fabien LAMIRAULT.

Lydie BERTIN PATOUX a été désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint. Michel FINK est arrivé à 18h35 et a participé au vote de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Monique CHAMLA est arrivée à 18h40 et a participé au vote des points 2 à 5 inscrits à l'ordre du jour

---

## Approbation du Conseil Municipal du 3 avril 2023

---

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du Conseil Municipal 3 avril 2023.

Le procès-verbal du Conseil Municipal 3 avril 2023 est soumis au vote du Conseil Municipal.

Jean-Paul HOLLE : Monsieur DERBAY (ayant donné pouvoir) et moi-même nous sommes contre.



### 23-34 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre de l'aide aux communes – Programmation 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre de l'Aide aux Communes 2023 pour les opérations désignées ci-dessous :

Opérations	Montant H.T de l'opération	Subvention sollicitée		Autofinancement	
		En euros	En %	En euros	En %
Travaux de voirie – Programme 2023	125 000 €	100 000 €	80 %	25 000 €	20 %
Modernisation des équipements de cuisine groupe scolaire la Ferrage	33 584 €	26 800 €	80 %	6 784 €	20 %
Modernisation éclairage du Stade – programme d'économie d'énergie	29 750 €	23 790 €	80 %	5 960 €	20 %
Sonorisation du Cours Général de Gaulle	23 980 €	19 100 €	80 %	4 880 €	20 %
Immeuble Estublier	33 981 €	25 700 €	76 %	8 281 €	24 %
Réhabilitation Presbytère	183 000 €	130 000 €	71 %	53 000 €	29 %
Aire de jeux	14 910 €	11 920 €	80 %	2 990 €	20 %
<b>TOTAUX</b>	<b>444 205 €</b>	<b>337 310 €</b>	<b>/</b>	<b>106 895 €</b>	<b>/</b>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de solliciter également le Département au Titre du Fond d'Initiative Cantonale pour l'acquisition du matériel et outillage technique pour un coût global HT de 26 078 €. Le fond sollicité pour cette opération est de quinze mille euros (15 000 €).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental du Var au titre de l'aide aux communes, d'un montant global de trois-cent-trente-sept-mille-trois-cent-dix euros (337 310 €), pour les opérations désignées ci-dessus,
- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental au titre du Fond d'Initiative Cantonale pour un montant de quinze mille euros (15 000 €), pour l'acquisition du matériel et outillage technique.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2023.
- **Dire** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 23-24 du 3 avril 2023.



### 23-35 – Décision Modificative du Budget Principal de la commune 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une Décision Modificative suite à la modification de la demande de subvention au Conseil Départemental pour la section d'investissement. En ce qui concerne la section de fonctionnement, suite aux ajustements liés à la M57, il convient de supprimer le chapitre 022.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATION	MONTANT	OPERATION	MONTANT
DEPENSES		RECETTES	
		124	30.000 €
		197	1.800 €
217	10.700 €	217	13.790 €
906	750 €	906	4.100 €
		935	25.700 €
939	105.000 €	939	130.000 €
218	500 €	218	11.920 €
123	100.360 €		
<b>Total</b>	<b>217.310 €</b>	<b>Total</b>	<b>217.310 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE		MONTANT	
022			- 90.600€
65			+ 90.600 €
<b>Total</b>			<b>0.00 €</b>

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** la décision modificative n° 1 susvisée, à intervenir sur le budget principal 2023 de la commune.

**Vote :** Pour : 23 (21 + 2 pouvoirs)      Contre : 0  
Abstention : 2 (Jean-Paul HOLLE + pouvoir Bruno DERBAY)

### 23-36 – Signature de l'avenant n°2 au contrat d'affermage « assainissement » avec la SVAG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a confié l'exploitation de son service assainissement à la Société Varoise d'Aménagement et de Gestion (SVAG) par un contrat d'affermage signé le 29 octobre 2013. Un premier avenant a été signé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour faire suite au changement de réglementation relatif à l'amiante.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de signer un second avenant avec la SVAG afin de prendre en considération les évolutions suivantes :

- A la demande de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, fusionner l'ensemble des budgets de la compétence « assainissement » en un, tout en conservant la gestion analytique par commune/syndicat, et lisser le même régime fiscal de TVA ;
- Les évolutions réglementaires intervenues depuis le début du contrat de DSP (RGPD, principe de neutralité et de laïcité, décret relatif aux mandats de perception, ...) ;
- Le changement de technologie du poste de relevage de la Maternelle ;
- Les modalités de fonctionnement de fréquence d'actualisation des prix, fixant à deux fois par an au lieu d'une fois ;
- L'intégration des charges supplémentaires de personnel, d'énergie et de boues pour les années restantes du contrat sans rattrapage des charges passées.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :



- **Approuve** l'avenant n°2 au contrat d'affermage signé avec la Société Varoise d'Aménagement et de Gestion (SVAG) en date 29/10/2013, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2023.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage susvisé.

*Jean-Paul HOLLE : Le principe d'égalité, de neutralité et de laïcité ça concerne quel sujet ? car là je ne vois pas trop le rapport avec le contrat..*

*Frédéric SIMONIAN : L'égalité, la laïcité et la neutralité ce sont des clauses qu'on retrouve sur tous les contrats de la commande publique ayant pour objet l'exécution d'un service public*

### 23-37 – Modification des commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 20-21 en date du 30 mai 2020 il a été procédé à la désignation des Commissions Municipales et à l'élection des membres du Conseil Municipal qui y siègeraient.

Monsieur le Maire rappelle la démission du Conseil Municipal de Stéphane CLEMENT, dûment remplacé par Loïc LAPIERRE et l'intégration au sein du Conseil Municipal de Julien DOMPEYRE.

Il indique qu'il convient donc de modifier la composition des différentes commissions municipales afin d'intégrer ces mouvements d'élus, ainsi :

#### **Commission Environnement, Développement Durable : 8 membres**

- Jean-Claude HOOG
- Jocelyne D'ANTONI
- Sophie MULLER
- Karine MEDA
- Alice DE ANTONIO
- Loïc LAPIERRE
- Franck BARBET
- Céline HENRY

#### **Commission Sécurité, Prévention, Défense : 6 membres**

- Aurore PADOVANI
- Josiane FALCONE
- Julien DOMPEYRE
- Marie-Catherine FABRE
- Gilles HANRIOT
- Jean-Paul HOLLE

#### **Commission Associations, Jeunesse, Sports : 12 membres**

- Loïc LAPIERRE
- Julien DOMPEYRE
- Lydie BERTIN
- Karine MEDA
- Alice DE ANTONIO
- Yoan FALCONETTI
- Jocelyne D'ANTONI
- Cédric BOTTERO
- Lysiane LEROI
- Pascal GORNIKOWSKI
- Céline HENRY
- Bruno DERBAY

#### **Commission affaires Sociales, Scolaires, petite Enfance, Séniors : 8 membres**

- Josiane FALCONE



- Marie-Catherine FABRE
- Lysiane LEROI
- Yoan FALCONETTI
- Sophie MULLER
- Céline HENRY
- Valérie FERNANDEZ
- Julien DOMPEYRE

#### **Commission Finances : 10 membres**

- Frédéric SIMONIAN
- Jean-Claude HOOG
- Josiane FALCONE
- Michel FINK
- Aurore PADOVANI
- Lydie BERTIN PATOUX
- Monique CHAMLA
- Loïc LAPIERRE
- Fabien LAMIRAULT
- Bruno DERBAY

#### **Commission Culture, fêtes et cérémonies, développement économique : 6 membres**

- Lydie BERTIN PATOUX
- Lysiane LEROI
- Pascal GORNIKOWSKI
- Christine GASTEL
- Alice DE ANTONIO
- Sophie MULLER

#### **Commission Urbanisme, habitat : 6 membres**

- Monique CHAMLA
- Josiane FALCONE
- Fabien LAMIRAULT
- Michel FINK
- Franck BARBET
- Valérie FERNANDEZ

#### **Commission Travaux, voirie, espaces verts, services techniques municipaux, forêt : 8 membres**

- Michel FINK
- Gilles HANRIOT
- Fabien LAMIRAULT
- Pascal GORNIKOWSKI
- Cédric BOTTERO
- Franck BARBET
- Christine GASTEL
- Bruno DERBAY

#### **Commission Tourisme, patrimoine : 7 membres**

- Lydie BERTIN
- Lysiane LEROI
- Christine GASTEL
- Loïc LAPIERRE
- Franck BARBET
- Céline HENRY
- Valérie FERNANDEZ



#### Commission Communication, animation : 5 membres

- Lydie BERTIN
- Pascal GORNIKOWSKI
- Alice DE ANTONIO
- Karine MEDA
- Loïc LAPIERRE
- 

#### Commission Embellissement du village, re-dynamisme du commerce de proximité : 6 membres

- Lydie BERTIN
- Christine GASTEL
- Jocelyne D'ANTONI
- Karine MEDA
- Lysiane LEROI
- Alice DE ANTONIO

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Modifie** la composition et les membres des commissions municipales telles que susvisées.

**Vote :** Pour : 23 (21 + 2 pouvoirs)      Contre : 0  
Abstention : 2 (Jean-Paul HOLLE + pouvoir Bruno DERBAY)

---

#### **23-38 – Convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire à compter de 2022-2023**

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Saint Maximin la Sainte Baume héberge le Centre Médico-Scolaire en charge de la gestion administrative des élèves de notre commune. Le coût du personnel de ce centre est pris en charge par l'Etat. Cependant, les charges de fonctionnement sont, quant à elles, à la charge des communes (décret 46-2698 du 26/11/1946).

La commune de Saint Maximin la Sainte Baume a, par délibération n° 58 en date du 21 juin 2022, adopté une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire pour les communes extérieures »es dont les dossiers médicaux des enfants sont gérés administrativement par ce CMS.

La convention prévoit le versement d'une participation de 1,50 € par enfant scolarisé sur la commune à compter de l'année scolaire 2022/2023.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire de Saint-Maximin la Sainte Baume pour l'année 2022-2023
- **Approuve** le principe d'une participation de 1,50 € par enfant scolarisé sur la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

#### **Questions ou informations diverses :**

En application de la délibération n°20-20 du 30 mai 2020, le Conseil Municipal de Nans-les-Pins a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre :

- 1) Au titre de l'alinéa 8 qui permet au Maire de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :



- a. Accord portant sur une concession trentenaire 6 places (concession n° 89) au cimetière  
haut surface de 4,52 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18 h 48.

Fait à Nans-les-Pins, le 2 mai 2023

La Secrétaire de séance  
Lydie BERTIN



Le Maire,  
Olivier ARTUPHEL







2 mai 2023

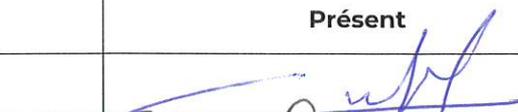
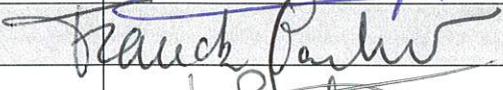
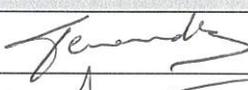
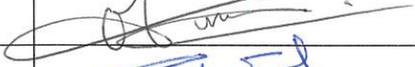
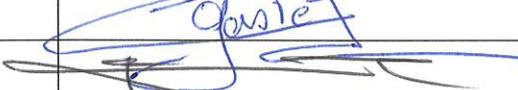
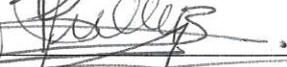
# CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du Procès-Verbal

Signatures des membres du Conseil  
Municipal présents à la séance au verso

Commune de Nans-les-Pins

Seuls, les Conseillers Municipaux présents à ce conseil municipal doivent signer ce document

NOM ET PRENOM	Présent
ARTUPHEL Ollivier	
BARBET Franck	
BERTIN PATOUX Lydie	
BOTTERO Cédric	
CHAMLA Monique	
D'ANTONI Jocelyne	
DE ANTONIO Alice	
DERBAY Bruno	Contre 
DOMPEYRE Julien	
FABRE Marie-Catherine	
FALCONE Josiane	
FALCONETTI Yoan	
FERNANDEZ Valérie	
FINK Michel	
GASTEL Christine	
GORNIKOWSKI Pascal	
HANRIOT Gilles	
HENRY Céline	
HOLLE Jean-Paul	Contre 
HOOG Jean-Claude	
LAMIRAULT Fabien	
LAPIERRE Loïc	
LEROI Lysiane	
MEDA Karine	
MULLER Sophie	
PADOVANI Aurore	
SIMONIAN Frédéric	